

Politique sociale

Il y a une foule de choses que je pourrais suggérer au ministre, malheureusement elle n'est pas là. Elle pourrait nous présenter un programme qui assurerait une véritable indexation du Régime de pensions du Canada et des pensions de sécurité de la vieillesse, une indexation sur les grandes dépenses que nos concitoyens âgés ont à faire. Quelles sont ces grandes dépenses? Pour la plupart d'entre nous qui sommes entre deux âges et qui avons des revenus moyens, ces dépenses passent inaperçues, mais pour le bénéficiaire de la pension de sécurité de la vieillesse, ce sont de grandes dépenses. Je parle du coût du chauffage, de l'électricité, du logement, de l'alimentation. C'est en fonction de cela qu'il faut réviser la formule d'indexation du Régime de pensions du Canada et de la pension de sécurité de la vieillesse.

Je pense que l'indexation du Régime de pensions du Canada devrait être calculée trimestriellement et, en fonction de ces grandes dépenses des personnes âgées. En outre, je dirai au ministre que dans le Régime de pensions du Canada, la pension du survivant ne devrait pas être inférieure à 70 p. 100 de la pension du cotisant, avec objectif ultime de 100 p. 100. Et pourquoi pas, monsieur l'Orateur? J'estime que le ministre devrait se demander pour quelle raison une pareille réforme ne serait pas effectuée immédiatement.

Cela m'amène à la question de l'allocation du conjoint. Mon collègue, le député de Kingston-et-les-Îles en a parlé avec une éloquence consommée comme à son habitude. Il est déplorable que l'allocation du conjoint soit supprimée à la mort du plus âgé. C'est fondamental. C'est une simple question de justice.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

● (1712)

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, la prise en considération de la motion de l'opposition nous fournit l'occasion de jeter un regard dans un sens très large sur certaines suggestions venant parfois de l'opposition, plus particulièrement sur celle de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à savoir que le gouvernement devrait modifier en profondeur la pension de sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire la pension de base et les prestations maximales de supplément de revenu garanti.

Les suggestions les plus souvent entendues sont à l'effet que l'âge d'admissibilité à la pension devrait être abaissé à 60 ans, que les bénéficiaires de prestations soient universels, et que leur niveau soit élevé à \$300 par mois ou à peu près, et finalement que les prestations soient complètement indexées au coût de la vie. Puisque toutes ces questions sont reliées étroitement à la question de l'allocation au conjoint, qui fait l'objet de cette motion, et puisque cette proposition, qu'on soit pour ou contre, éliminerait cette allocation au conjoint, les honorables députés comprendront l'importance de mes observations et la raison pour laquelle il est bon qu'on en discute ici aujourd'hui.

Monsieur le président, et je crois que le ministre l'a dit, les coûts engagés en accordant les paiements d'allocation au con-

[M. McGrath.]

joint à toute personne de 65 ans s'élèvent à deux milliards de dollars. Si l'on agissait selon les besoins, encore à l'égard du même groupe d'âge de 60 ans à 65 ans, le coût serait de 600 millions de dollars.

Monsieur le président, nous les ministériels sommes aussi sympathiques aux besoins d'une personne qui perd un être cher, et nous croyons fermement qu'il nous incombe, à titre de Canadiens, d'apporter, du moins pour le moment, jusqu'à ce que le débat soit peut-être réglé sur le plan national, une aide temporaire, mais une aide d'au moins six mois. Continuer de payer au conjoint l'allocation me semble une suggestion tout à fait logique, qui pourrait être acceptable actuellement, quitte à revoir, une fois que la question sera étudiée plus en profondeur, la possibilité de l'étendre. Monsieur le président, je veux parler de tous les programmes de pensions, et je veux commencer par celui de la sécurité de la vieillesse.

Le programme de sécurité de la vieillesse a coûté 4.5 milliards de dollars en 1977, dont 3.4 milliards ont été payés pour la pension de base de la sécurité de la vieillesse, 1 milliard pour le supplément de revenu garanti et 100 millions pour l'allocation au conjoint. Puisqu'il y a actuellement près de deux millions de prestataires de la pension de la sécurité de la vieillesse, une augmentation de \$1 de cette pension engagerait des coûts supplémentaires de 24 millions par année. Supposons maintenant que nous augmentions cette pension de la sécurité de la vieillesse de façon universelle à \$300 par mois, son taux actuel qui est de \$156.66, nous doublerions ainsi le taux mensuel.

Il est facile de calculer que deux millions de pensionnés recevant chacun \$300 par mois ou \$3,600 par année coûteraient au Trésor fédéral 7.2 milliards par année. Ceci représenterait une augmentation totale de ce crédit de près de 3.8 milliards, ou plus de 84 p. 100 des coûts actuels. De plus, nous pourrions considérer, comme on le demande souvent, la proposition que le test du revenu présentement en vigueur pour établir l'admissibilité au supplément du revenu garanti soit éliminé. En d'autres mots, tous les pensionnés ayant droit à la sécurité de la vieillesse auraient droit aux prestations maximales du supplément du revenu garanti.

Si l'on fait l'hypothèse que le nombre des citoyens célibataires par rapport à celui de ceux qui sont mariés demeure constant, on peut estimer *grosso modo* que 1.1 million de personnes âgées de plus de 65 ans recevraient le supplément de revenu garanti au taux prévu pour les pensionnés seuls, et que 900,000 personnes mariées auraient également droit à ce supplément de revenu. Cette dépense additionnelle s'élèverait à 2.4 milliards au taux courant ou à 1.4 milliard de plus que les coûts du programme de supplément du revenu garanti. Les dépenses totales du programme de la sécurité de la vieillesse augmenteraient ainsi de 5.2 milliards par année au taux courant si on devait appliquer ce programme à toute la population de 65 ans ou plus. L'enveloppe globale de ce programme serait de 9.7 milliards de dollars par année.